

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION PORTANT attestation de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour le budget de l'exercice 2024

Nombre de votants :
Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0
Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt et trois et le douze décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, dans les bureaux du SIRTOM de la région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT,

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER Gilles FERRAND, Lucien AUBERT, Monique PAQUIN, Francis FARGE, Michel BORDE, Anne Marie LOISON, Jean Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, José DEVAUX,

Étaient Présents SANS voix délibératives :

Néant

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Louis SADOUL, Didier PERELLO, Jacques CLERICI, Josiane DEFLAUX, Christian MALBEC, Michel BORDE, Thierry ESTELLE, René ARNAL, Christophe CASTANO

Communauté de communes Ventoux-Sud :

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

FALQUES Cyril, UGHETTO Gérard, PASTEL Frédéric, MALAVARD Magali,

Étaient absents :



Pascal REYNIER,

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claire ARAGONES

Étaient absents :

Delphine CRESP, Bernard BIRRO, Claude SILVESTRE, Aurore STELLA, Thibaut BRADY, Michel NOUVEAU

Vu les articles L.2312-1/ L.3312-1, L.5211-36 du Code General des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présente par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette

Vu le rapport de synthèse retraçant l'ensemble des éléments du Débat d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.



**LE COMITE SYNDICAL
OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article 1 : d'attester de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires, le 12 décembre 2023, concernant le budget principal pour l'année 2024, sur la base du rapport de synthèse annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Yves MARCEAU



LE PRESIDENT
Lucien AUBERT

